

Compte-rendu du Conseil municipal du 28 juin 2019

A l'unanimité, les conseillers municipaux, sur proposition des commissions Finances et Sports, ont décidé d'allouer les subventions suivantes :

Pour les associations d'Aillevillers et Lyaumont :

Club de Pétanque Aillevillers : 230 € - Judo Club Aillevillers : 550 € - Association communale de chasse Aillevillers : 150 € - Association des Anciens Combattants Aillevillers : 100 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers Aillevillers : 400 € - Association culturelle et musicale « Les échos des Coulichots » : 100 € - Association Tout'Anim Bibliothèque : 1 740 € - Comité des Fêtes Aillevillers : 400 € - Maison Familiale Rurale Aillevillers : 500 € - Racing Club de Tennis Aillevillers : 350 €.

Pour les écoles :

Association scolaire primaire : 600 € - Coopérative scolaire école maternelle : 300 €.

Pour les associations extérieures :

ADMR Fougerolles-Saint Loup : 300 € - Association sportive du collège de Fougerolles : 500 € - Association Vie Libre : 130 € - Association sauvegarde « Le Pays du Chalot » : 60 € - Secours Populaire : 45 € - Prévention routière de Haute-Saône : 50 €.

Voyages scolaires (15% du coût des voyages) : Collège des Combelles

- Angleterre : coût 328 € - 8 élèves – soit $49.20 \text{ €} \times 8 = 393.60 \text{ €}$

- Auvergne : coût 248 € - 11 élèves – soit $37.20 \times 11 = 409.20 \text{ €}$

- Sortie ski : coût 40 € - 8 élèves – soit $12,60 \text{ €} \times 8 = 100.80 \text{ €}$

MFR Montbozon : voyage étude à Jougne : coût 115 € - 1 élève –
soit $17.25 \text{ €} \times 1 = 17.25 \text{ €}$

Collège Saint Colomban – voyage en Espagne : coût 383.00 € - 1 élève –
soit $57.45 \text{ €} \times 1 = 57.45 \text{ €}$

L'ensemble de ces subventions s'élève à 7.533,30 €.

Le conseil municipal décide de renouveler la carte achat public qui va arriver à échéance le 31 août prochain. L'abonnement est de 20 € par mois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes de la Haute-Comté, le contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) concernant des demandes d'aides financières pour les projets de travaux d'eau et d'assainissement (possibilité de subventions au taux maximum de 70%)

Des modifications mineures sont apportées aux demandes de subventions délibérées lors de la précédente réunion du conseil municipal et concertant la réfection du château d'eau et le remplacement des conduites d'eau potable au Lyaumont.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2018 sont présentés aux conseillers, qui autorisent le maire à transmettre aux services préfectoraux la délibération de publication des indicateurs de performance ainsi que de publier ces indicateurs à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de l'année 2018, établi et approuvé par le conseil communautaire a été présenté pour information au conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du programme européen de réinstallation de réfugiés.

En effet, suite aux problèmes d'effectifs scolaires et en raison du nombre de logements libres aux HLM, la commune a été sollicitée pour accueillir une famille avec enfants venant d'un pays en guerre et principalement de Syrie. Ces familles ont fait une demande officielle et sont encadrées par l'association « France Horizon » avec l'accord de l'Etat.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait que ces personnes, une fois intégrées, ne soient pas envoyées dans une autre commune sans concertation.

Le conseil municipal émet un avis favorable.